

NOM :	Prénom :
Diplôme préparé :	
Classe :	
Nom du professeur principal :	
Nom du (ou des) professeur(s)-réfèrent(s) chargé(s) de suivre le déroulement de la formation en entreprise :	
Nom du tuteur :	
Dates de la période de formation en milieu professionnel :	
du au	

1 - Horaires journaliers de l'élève (sous réserve de modifications liées à l'organisation du travail et aux intérêts pédagogiques)

	Jour	Matin		Après - midi	
	Sur la base hebdomadaire de 35 heures	Lundi	de	à	de
Mardi		de	à	de	à
Mercredi		de	à	de	à
Jeudi		de	à	de	à
Vendredi		de	à	de	à
Samedi		de	à	de	à
Dimanche		de	à	de	à

En cas d'horaires variables, le lycée doit être informé, par courrier ou par mail, des nouveaux horaires avant leur mise en œuvre.

Soit une durée hebdomadaire :

2 – Modalités de concertation entre le(s) professeur(s)-réfèrent(s) et le tuteur pour contrôler le déroulement de la période : voir livret de formation en possession de l'élève

3 – Objectifs assignés et compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de formation en milieu professionnel : voir livret de formation en possession de l'élève

4 – Activités prévues en milieu professionnel : voir livret de formation en possession de l'élève

5 – Travaux effectués, équipements ou produits utilisés soumis à la procédure de dérogation pour les travaux interdits aux mineurs (cf. article 10 de la présente convention) :

6 – Modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel, en référence au règlement d'examen du diplôme préparé :

Contact téléphonique et/ou déplacement dans la structure par le professeur avec prise de rendez-vous au préalable.

Les notes attribuées conjointement par les maitres de stage et les professeurs lors des évaluations en entreprise sont confidentielles. Il est strictement interdit de les communiquer aux élèves.

